

Zur Rose Group AG

18.03.2016 - 11:34 Uhr

EQS-Adhoc: Zur Rose: L'envoi de médicaments soumis à ordonnance fait désormais partie intégrante sécurisée du droit du mix approvisionnement

EQS Group-Ad-hoc: Zur Rose Group AG / Mot-clé(s): Autres
Zur Rose: L'envoi de médicaments soumis à ordonnance fait désormais partie intégrante sécurisée du droit du mix approvisionnement

18.03.2016 / 11:30

Publication d'un communiqué ad hoc en vertu de l'article 53 du RC.

Le contenu relève de la responsabilité de l'émetteur.

Frauenfeld, le 18 mars 2016

Communiqué de presse

Révision de la Loi sur les produits thérapeutiques (2e étape) adoptée par le Parlement fédéral

L'envoi de médicaments soumis à ordonnance fait désormais partie intégrante sécurisée du droit du mix approvisionnement

Le Parlement fédéral a statué: à la suite d'un processus législatif d'une durée de plusieurs années, le Conseil national et le Conseil des États ont levé les dernières différences existantes et ont donné le feu vert lors du vote final pour la deuxième étape de la révision de la Loi sur les produits thérapeutiques, la LPT, proposée par le Conseil fédéral. Pour les pharmacies de vente par correspondance, le constat est émailé. Alors que l'ancien canal de distribution, toujours fortement contesté, s'impose désormais dans l'approvisionnement en médicaments suisses, la question a été soulevée de savoir si l'envoi ne devait pas être également ouvert aux médicaments non soumis à ordonnance (OCT), lobby des officines et des drogueries: conformément à la nouvelle législation, l'envoi d'OCT est certes autorisé, mais à des conditions tellement chicanières qu'il ne pourra pas non plus se développer sur le marché sous le régime de la LPT. Les patientes et les patients, et les assureurs-maladie seront les lésés.

La révision de la loi, prônée initialement comme innovante et accompagnée de la promesse que le nouveau droit protégerait les intérêts des patientes et des patients mieux que le droit en vigueur actuellement s'est pratiquement évanouie au fil des délibérations d'une durée de quatre ans pour devenir un combat de défense quant aux privilèges acquis. Le Parlement a perdu de vue l'essentiel et a donné, tout à la fin, l'avantage aux intérêts individuels plutôt qu'à l'intérêt public et à la sécurité des médicaments sur des points non négligeables. Dans un tel climat, le débat acharné tournait également autour des glissières de sécurité pour la vente à distance. Le Conseil national dominé par les intérêts des détenteurs d'officine s'opposait constamment à un Conseil des États disposé à une avancée progressive prononcée.

Envois OCT: pour le moment, les chicanes poussent les commandes en ligne à se reporter sur l'étranger

Concernant la question de la recevabilité de l'achat à distance, le compromis a finalement triomphé - mais le boiteux: l'envoi de médicaments soumis à ordonnance, tout comme l'envoi de médicaments non soumis à ordonnance demeure licite, mais les mêmes réglementations sont applicables aux deux types d'envoi. Cela signifie pour les médicaments soumis à ordonnance que le canal de distribution qui a été fortement contesté pendant des années du point de vue politique disposera désormais d'une place établie dans le paysage de l'approvisionnement en médicaments suisse. Pour les médicaments non soumis à ordonnance, cela signifie par contre que le nouveau droit tient à la chicane acquise: les commandes en ligne de médicaments en vente libre sont réalisables,

mais uniquement si une prescription d'un médecin a été fournie à cet effet au préalable. Réaction de Walter Oberhänsli, CEO du groupe Zur Rose: «Absurde et passéiste. Si le vieil adage de la montagne qui a accouché d'une souris a été adopté, il est en rapport avec cette révision de la Loi sur les produits thérapeutiques. La nouvelle législation correspond en grande partie à l'ancienne. Elle n'a malheureusement pas abouti à une modernisation digne de ce nom.»

Esprit d'une prochaine amélioration de la LPT

Concernant les réglementations pour l'envoi OTC, Zur Rose déplore que le Parlement ait manqué la chance, déjà lors de la révision actuelle de la loi, de rompre les importantes structures d'approvisionnement fossilisées tout autant pour les patientes et les patients que pour les assureurs-maladie en surcoûts considérables et de conserver l'obligation de visite in situ. Mais Zur Rose n'est pas directement concernée par cette décision passéiste. L'année dernière déjà, suite à une procédure intense des concurrents à laquelle s'était étonnamment joint le régulateur pour neutralité concurrentielle, il avait été provisoirement renoncé à la constitution d'un canal de distribution OTC en Suisse. Si aucun référendum n'est lancé contre la LPT révisée, il y a lieu de supposer qu'elle entrera en vigueur début 2017. Zur Rose espère que les points faibles qui s'y rapportent encore seront bientôt corrigés avec des moyens appropriés et qu'elle aidera les patientes et les patients pour la liberté de choix.

Situation dans les pays voisins

En Allemagne, la possibilité de délivrance de médicaments via la vente à distance est réglementée par la loi. Le législateur allemand a mis en œuvre les directives de la Cour de justice de l'Union européenne qui avait catégorisé l'interdiction nationale de la vente par correspondance de médicaments en vigueur jusqu'en 2003 comme contraire au droit de l'Union. Les pharmacies allemandes qui détiennent une autorisation de vente par correspondance sont notamment autorisées à la distribution de produits OTC via la vente à distance. Les ordonnances ne doivent pas être présentées pour l'envoi de médicaments non soumis à ordonnance. En conséquence, chaque année, le nombre de médicaments non soumis à ordonnance et envoyé par poste augmente en Allemagne. Quant à l'Autriche: l'envoi de médicaments non soumis à ordonnance est également autorisé depuis la mi-2015, et aucune prescription d'un médecin n'est nécessaire.

Contact

Lisa Lüthi, Responsable Communication

E-mail: lisa.luethi@zurrose.com, Tél.: +41 52 724 08 14

Zur Rose

Zur Rose Group, entreprise suisse comprenant les marques «Zur Rose» et «DocMorris», est la plus grande pharmacie en ligne d'Europe et le plus important grossiste pour le corps médical en Suisse. Grâce à son modèle commercial, le groupe contribue à un approvisionnement pharmaceutique fiable et de qualité. Il se distingue en outre par l'élaboration de prestations innovantes dans le domaine de la gestion de médicaments afin d'accroître l'efficacité des processus de médication. La création de plus-values, les valeurs fortes orientées autour du patient ainsi que l'exigence d'un approvisionnement en médicaments à des prix avantageux font du groupe un partenaire stratégique essentiel pour les fournisseurs de prestations, les répondants des coûts et l'industrie.

Le siège opérationnel de Zur Rose Group se situe à Frauenfeld, d'où le marché suisse est approvisionné. En Allemagne et en Autriche, le groupe exerce ses activités grâce à ses filiales à Heerlen (NL) et à Halle an der Saale (DE). En 2015, il a pris une participation majoritaire dans BlueCare, société sise à Winterthur et leader des fournisseurs de systèmes en réseau du secteur de la santé en Suisse. Zur Rose Group emploie plus de 800 collaborateurs sur ses différents sites et a réalisé un chiffre d'affaires de 916 millions de francs durant l'exercice 2014.

Les actions de Zur Rose Group (n° de valeur 4261528, ISIN CH0042615283) sont négociées sur les plates-formes hors-bourse OTC-X de la Banque Cantonale Bernoise, eKMU-X de la Banque Cantonale de Zurich ainsi que de la Lienhardt &

Partner Privatbank Zürich AG. L'emprunt d'entreprise de plus de 50 millions de francs souscrit en novembre 2012 dans le cadre du financement de l'acquisition de DocMorris est coté à la bourse suisse SIX Swiss Exchange (n de valeur 19972936, ISIN CH0199729366, ticker ZRO12). zurrosegroup.com

Fin du message ad hoc

18.03.2016 Communiqué de presse transmis par EQS Schweiz AG. www.eqs.com -
Archives des nouvelles: <http://switzerland.eqs.com/de/News>

L'éditeur est responsable pour le contenu de la nouvelle.

Langue: Français:

Entreprise: Zur Rose Group AG

Walzmühlestrasse 60

8500 Frauenfeld

Schweiz

Téléphone: +41 52 724 00 30

Télécopie: +41 52 724 00 31

Internet: www.zurrose.com

ISIN: CH0199729366, CH0042615283

Bourses: Bourse(s) étrangère(s) SIX

Fin du message EQS Group News-Service

446791 18.03.2016

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100058442/100785579> abgerufen werden.